

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [allmartel-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8bc8b17ee9b8bf06495affd8>

Date d'obtention : 2025-03-24 15:57:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord il faut discuter avec l'auteur du signalement et le jeune qui aurait envoyé des photos pornographiques. Par la suite, évaluer la situation grâce à la grille d'évaluation. Ensuite, vérifier auprès du jeune, si d'autres personnes seraient au courant de la situation ou auraient des images en leur possession. Ensuite, avec les informations recueillies, évaluer si il s'agit d'intention impulsive ou malveillante. Cela aura un impact sur la suite des choses, soit déléguer la situation au service de police, s'il s'agit de malveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que la majorité du temps, l'intervenant devait faire appel au service de police. De plus, je retiens que nous ne travaillons pas pour la police donc nous ne devons pas accepter de demandes de leur part concernant une situation de sexte ou pornographie juvénile. Je retiens également que s'il s'agit d'une situation où nous n'avons pas l'identité de l'instigateur, nous devons référer l'auteur du signalement au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de rencontrer le jeune instigateur, puisqu'il faut veiller à protéger l'élève concerné tout en essayant de savoir les intentions de l'instigateur face à cette situation.